

Dossier de presse

18 et 19 FÉVRIER 2011 / Le Quai

Journées de la participation

Habitants, associations, parents, élus, professionnels...
nous avons tous rendez-vous !

Conférences

Ateliers
thématiques

Village de la
participation

Angers
www.angers.fr

Tous Angevins, tous citoyens !

Contact presse :

Corine Busson-Benhammou, responsable des relations presse
Ville d'Angers - Angers Loire Métropole
Tél. : 02 41 05 40 33 - corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

www.angers.fr/participer

Sommaire

Participation citoyenne, la méthode angevine	p.3
Les Journées de la participation 2011	p.6
Exemples de participation citoyenne à Angers	p.10
Le Collectif santé	p.10
Le comité d'usagers du CCAS	p.11
La conférence des parents d'élèves	p.12
Le Conseil pour la citoyenneté des étrangers angevins	p.13
Le Fonds de participation des habitants	p.14
Le plan climat	p.15
Les rendez-vous de quartier	p.16

Permettre à chacun d'être acteur dans sa ville, c'est tout l'enjeu de la démocratie participative ou participation citoyenne. Depuis la création du comité des usagers du centre communal d'action sociale en 2002, Angers a déjà une longue expérience.

Les 18 et 19 février 2011 au Quai, les Journées de la participation permettront de dresser un bilan du travail réalisé et de jeter les bases d'une nouvelle participation à Angers.

Participation citoyenne, la méthode angevine

La participation citoyenne à Angers, c'est quoi ?

- **Un dialogue entre la Ville et les acteurs locaux** : habitants, associations, professionnels... « Écouter pour connaître, connaître pour agir ».
- **Reconnaître au citoyen une qualité « d'expertise d'usage » de la ville** : qu'il soit habitant d'un quartier, parent d'élève, personne en situation de handicap, bénéficiaire des prestations du centre communal d'action sociale..., chaque Angevin peut revendiquer une expertise d'usage dans un domaine ou un territoire particulier.
- **Une aide à la décision.**
- **Plein de formes** : rendez-vous de quartier, réunions publiques sur les grands projets, conseil local de l'environnement, comité d'usagers du centre communal d'action sociale...

Historique et contexte angevin

La démocratie participative à Angers prend depuis longtemps différentes formes qui s'appuient sur un tissu associatif et des dispositifs existants. Dès 1994, dans le cadre du contrat de ville avec les commissions cadre de vie et hors contrat de ville, avec les maisons de quartier.

En 1998, la Ville organise les rencontres de quartier. Ces rendez-vous sont l'occasion de nouer un dialogue direct avec les habitants sur des questions et des projets de proximité.

Depuis, la Ville a complété son dispositif de consultation, d'écoute et de dialogue avec la création d'instances territoriales et thématiques pour tenter de s'ouvrir à une plus large part de la population.

Des journées de la démocratie locale ont eu lieu en 2005 et 2008. Elles ont réuni les membres des instances et les Angevins intéressés par la participation à la vie de la cité. Ils ont pu échanger, apprendre à se connaître, dresser un bilan des actions menées et proposer des améliorations au système.

Une aide à la décision

Dans un système de démocratie représentative, dans un État de droit, le pouvoir de décision a été confié aux élus par le suffrage universel et ils en assument la responsabilité. En dernier ressort, même dans les démarches participatives les plus ambitieuses, ce sont les élus qui font les choix et prennent les décisions. Il est essentiel que cette « règle du jeu » soit clairement posée dès le départ. Toute démarche de participation citoyenne contribue à la construction de la décision. Elle a un rôle consultatif mais non décisionnaire.

Valoriser l'échange

Dans tous les cas de figure, la consultation s'organise autour d'un exposé des intentions et des attentes des différentes parties prenantes. Ensuite, la réflexion se travaille avec les partenaires opportuns, qu'ils soient habitants, associations, professionnels... L'idée de départ s'enrichit des apports des uns et des autres. Cependant, dans ce dialogue, s'expriment des intérêts convergents mais aussi contradictoires, et des désaccords émergent. Ils sont alors l'expression de tous les points de vue, donnent valeur à la parole de chacun et enrichissent le projet. Du conflit émerge souvent un consensus. Il appartient à l'élu de trancher ou de refuser certaines négociations.

Le bon timing

La temporalité de l'action publique est souvent source d'impatience ou d'incompréhension de la part des citoyens. Alors que les questions ou améliorations techniques sont faciles à identifier, le temps consacré à leur résolution est souvent mal accepté. Associer les habitants à un projet de la Ville augmente le niveau d'exigence pour les initiateurs : ils doivent s'y prendre suffisamment en amont pour que les citoyens aient le temps de la réflexion, de l'appropriation, délivrent l'avis le plus adapté et, de cette manière, intègrent le temps nécessaire à la concrétisation de toute action publique.

Sur quoi et comment associer les habitants ?

Dans l'absolu, presque tous les projets pourraient faire l'objet d'une consultation auprès des habitants. Dans la réalité, ce serait difficile et contreproductif. À Angers, les habitants sont consultés sur des sujets dits « sensibles », qui modifient leurs habitudes de vie. Ensuite, sur les projets structurants pour le développement du quartier et de la ville.

Premier degré dans l'échelle de la participation citoyenne : **l'information**. Les élus et les techniciens présentent et expliquent le contenu d'une décision avant, pendant, après le projet.

Le deuxième degré : **la consultation** pour demander l'avis, cerner au mieux les attentes, les besoins, les points éventuels de crispation. Ces avis peuvent être pris en compte ou non. Dans tous les cas, les suites données sont toujours expliquées.

Enfin, **la concertation** consiste à faire « de concert », à travailler en commun. Concertation permet de mettre autour de la table les élus, les techniciens, les habitants et usagers pour discuter un projet, l'ajuster, le modifier.

Le cadre juridique

En plus de 20 ans, la décentralisation a fait son œuvre. Avec le transfert du pouvoir au niveau local, elle a fait émerger l'idée que l'on peut et qu'il faut gouverner autrement. Le cadre juridique évolue sans cesse vers une démocratisation des processus de décision.

Une boîte à outils

La Ville d'Angers a mis en place des **formations** à destination des membres des instances et démarches de démocratie participative. Elles ont deux objectifs principaux :

- Renforcer les compétences sur les méthodes et outils de la participation, du débat, de la conduite de projet, de la communication.
- Accroître les connaissances concernant la vie du quartier, le fonctionnement de la Ville, les dispositifs existants.

Le p'tit dico de la démocratie locale : la Ville réédite en 2011 cet outil composé de 55 fiches qui donnent des repères sur le fonctionnement de la Ville et ses grands projets.

CHIFFRES-CLEFS

- **300 000** euros sont disponibles chaque année pour favoriser la participation des habitants et la réalisation de projets de proximité.
- **2 274** personnes sont inscrites dans une instance et démarche participative – conseils consultatifs de quartier, comité d'usagers du CCAS, conseil local de l'environnement, conseil des personnes en situation de handicap, plan climat, rives nouvelles...
- **15** instances de démocratie participative différentes fonctionnent dans la ville, l'agglomération et le Pays d'Angers, aux côtés des dix conseils consultatifs de quartier d'Angers.

Les Journées de la participation 2011

Agir ensemble pour notre ville !

Objectifs

Les 18 et 19 février 2011 au Quai, les Journées de la participation permettront de dresser un bilan du travail réalisé et de jeter les bases d'une nouvelle participation à Angers. Il s'agira d'imaginer ce que pourrait être la participation dans les années à venir avec la volonté de l'élargir au maximum, d'aller vers tous ceux qui ne s'expriment pas aujourd'hui. Comment favoriser les échanges entre les instances ? Comment exploiter pleinement leurs complémentarités ? Comment mobiliser durablement l'ensemble des acteurs ? Comment valoriser au mieux la participation ? Avec un enjeu, celui d'inventer la ville de demain.

Deux journées, trois cibles

La matinée du vendredi est un atelier de travail interne à la Ville d'Angers, entre les élus et les animateurs d'instances et de démarches.

L'après-midi est ouvert aux acteurs déjà engagés dans les instances et démarches existantes autour du rôle de chacun, de la dimension de relais ; un bilan des conseils consultatifs de quartier est présenté et les participants réfléchiront à des pistes d'évolution.

La journée du samedi est ouverte à tous les Angevins.

Un village de la participation

15 instances et démarches seront présentées dans le forum du Quai pour découvrir toute la diversité et la richesse de la participation citoyenne à Angers.

Programme du samedi 19 février

9h Accueil

9h15 Introduction

Frédéric Béatse, Adjoint à la Vie associative, à la vie des quartiers, à la politique de la ville et à la qualité du service public.

9h30 Conférence : Les conditions de réussite de la participation

Rappel des concepts ; comment ensemble mobiliser les personnes les plus éloignées ?

Intervenant : François Hannyoy, ADELS (Association pour la Démocratie et l'Éducation Locale et Sociale)

10h30 Pause

10h45 7 tables rondes thématiques : Comment les habitants contribuent-ils à faire évoluer les politiques publiques ?

1. Conférence des parents d'élèves. Le défi éducatif pour la Ville.

Accompagner les parents, favoriser la réussite scolaire et éducative et présentation, démonstration du tableau blanc interactif.

Animateur : Luc Belot, Adjoint au maire à la Petite enfance, à l'enfance, à l'éducation et à l'informatique.

2. Ensemble, les associations et la Ville agissent... vers une charte d'engagements

Animateur : Mohamed Atmani, agent de développement à la Ville d'Angers.

3. Déplacements : vers un partage des voies publiques

Un changement culturel pour une ville.

Animateur : Fabrice Gasdon, journaliste.

Intervenants :

- Bernadette Caillard-Humeau ; Adjointe au maire à la Voirie et aux déplacements
- Georges Fiszman, directeur de la Voirie de la Ville d'Angers ;
- Jean-Luc Marchal, directeur de la mobilité et des transports à la communauté urbaine de Strasbourg ;
- Mme Guiard du comité de liaison du handicap ;
- Mme Ougié, parente d'élève.

4. Solidarités, engagements, une qualité de vie pour tous

Construire l'avenir autrement et favoriser la transversalité des politiques publiques en faveur des personnes vieillissantes.

Animatrice : Violaine Bougère, animatrice CCAS d'Angers et troupe de théâtre d'improvisation "Les Expressos".

Intervenants :

- Rose-Marie Véron, Adjointe au maire à l'Action et à l'animation sociale, à la santé et au handicap ;
- Jean-Michel Caudron, consultant en ingénierie gériatrique ;
- Marie-Christine de Brunhoff de l'association Bibadum ;
- Le Comité d'usagers du CCAS ;
- Le Conseil de vie sociale des Justices.

5. L'engagement des jeunes dans la Coopération internationale

Animateur : Office de coopération internationale d'Angers – OCIA.

Interventions :

- Olivia Tambou, Adjointe au maire aux Relations internationales et au rayonnement ;
- Silvia Camara-Tombini, Adjointe à la Citoyenneté, à la diversité, à la jeunesse et en charge du quartier des Hauts de Saint-Aubin ;
- Le Conseil des jeunes Angevins ;
- Dorota Kushewska, association Anjou Pologne ;
- François Auzanne, Maison de l'Europe ;
- Geoffrey Bazeille, Institut Confucius ;
- L'OCIA ;

- Association Comali : l'engagement étudiant, une coopération bilatérale entre Angers et Bamako en faveur d'actions de solidarité internationale ;
- Association Devoir de génération : le Festival Angers-Bamako.

6. Culture et solidarité : la vie culturelle angevine par tous et avec tous

Animatrice : Marianne Prodhomme, Adjointe au maire en charge du quartier Lac de Maine.

7. La professionnalisation du sport amateur en question

Conclusions des assises locales du sport d'Angers.

Animateur : Yves Le Vilain, directeur des Sports et loisirs à la Ville d'Angers.

Intervenants :

- Michel Houdbine, Adjoint au maire aux Sports et aux loisirs ;
- Roger Mikulak, Président de l'Office municipal des sports.

12h45 Déjeuner sous chapiteau parvis du Quai

14h30 4 ateliers témoignages pour illustrer la participation

1. Agir dans mon quartier

Animateur : François Hannyoy, Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale- Adels

Témoignages :

- François Néron : présentation du fonds de participation des habitants de Belle Beille ;
- Colette Pyre, membre du Collectif santé de Belle Beille ;
- Liliane Fredici, du conseil consultatif de quartier Saint-Serge Ney Chalouère : le projet *Histoire et mémoire du quartier*.

2. Inventer la ville de demain

Animatrice : Emmanuelle Méreau-Soumeur, directrice du centre de Ressources Politique de la Ville – Résovilles.

Témoignages :

- Bernard Vinsonneau, membre du Conseil de développement de la région d'Angers : présentation du rapport du Conseil sur le Scot ;
- Michel Bry, habitant de Monplaisir et Hervé Saillet du cabinet Cuadd : concertation des habitants pour l'étude d'aménagement du quartier ;
- Elisabeth Poulain, coprésidente du Conseil consultatif du quartier Dautre Saint-Jacques Nazareth : les mini jardins de rue ;
- Frédéric Béatse, Adjoint au maire à la Vie associative, à la vie des quartiers, à la politique de la ville et à la qualité du service public.
- Jean-Luc Rotureau, Adjoint au maire à l'Urbanisme et au logement ;
- Gilles Mahé, Adjoint au maire à l'Environnement

3. Créer du lien social chapiteau forum

Animateur : Fabrice Gasdon, journaliste

Témoignages :

- Sylvie Saint-Macaire : le journal de quartier de Belle Beille ;
- Joël Grangiens : le journal de quartier Zoom à l'Est (Deux Croix Banchais Grand-pigeao) ;
- Marie-Christine Boivin : système d'échange local ; charte culture et solidarité ;
- Carole Guiard : le guide « Vivre ensemble avec ou sans handicap » ;
- Rose-Marie Véron, Adjointe au maire à l'Action et à l'animation sociale, à la santé et au handicap.

4. De l'expertise d'usage à la décision

Animateur : Chafik H'Bila, chargé de mission au centre de ressources Politique de la Ville Résovilles

Témoignages :

- Marité Bourget : la Charte de relogement de Belle Beille ;
- Louis-Marie Rivière, président du Conseil de développement de la région d'Angers ;
- Jean-Marie Koumba, membre du Conseil pour la citoyenneté des étrangers angevins.

16h Synthèse et perspectives

Frédéric Béatse, Adjoint au maire à la Vie associative, à la vie des quartiers, à la politique de la ville et à la qualité du service public.

Entrée libre et gratuite, sur inscription sur www.angers.fr/participer

INFOS

Direction de l'Action territoriale et de la jeunesse

Mission Démocratie participative et diversité

Tél. : 02 41 05 42 17

participation.datj@ville.angers.fr

Exemples de participation citoyenne à Angers

Le Collectif santé

Le collectif santé est une démarche partenariale qui rassemble des acteurs associatifs, institutionnels et des habitants des quartiers manifestant un intérêt particulier pour la santé. Il est animé par la direction Santé publique de la Ville d'Angers dans une approche communautaire.

Il vise la prévention et la promotion de la santé :

- En étant un lieu d'échanges et de ressources pour les habitants et les professionnels du quartier.
- En élaborant des actions en proximité de prévention et de promotion de la santé.
- En développant une réflexion au niveau du quartier sur une démarche participative et globale de la santé, au sens de la Charte d'Ottawa de 1986 qui définit la promotion de la santé comme « un processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci ». La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne.

Il existe 5 collectifs santé :

- Collectif santé Deux Croix/Banchais/Grand Pigeon
- Collectif santé Monplaisir (depuis 2008, il existe un Atelier Santé Ville qui a permis la formalisation d'un Plan Local de Santé avec les partenaires du territoire et l'État)
- Collectif santé La Roseraie
- Collectif santé Belle Beille/Lac de Maine
- Collectif santé Hauts de Saint-Aubin, Doutre, Saint-Jacques, Nazareth

Le Comité d'usagers du centre communal d'action sociale

Le Comité d'usagers du centre communal d'action sociale est un collectif d'usagers du CCAS, de représentants d'associations, d'élus, d'agents. Il réfléchit, débat, donne son avis, fait des propositions sur des sujets qui concernent le quotidien des personnes en situation précaire pour contribuer à mettre en place une politique sociale et solidaire.

Il est un espace de dialogue, donné aux Angevins ayant un revenu modeste, pour :

- Contribuer à la réflexion sur des sujets de la vie quotidienne : logement, transport, santé, sécurité, ressources, alimentation...
- Éclairer la décision des élus et construire ensemble des solutions, améliorer les services et les prestations sociales,
- Innover grâce à une approche collective croisant les expertises d'usage (usagers, associations) d'ouvrage (élus) et d'oeuvre (agents/techniciens),
- Renouveler les pratiques d'accompagnement social.

COMMENT FONCTIONNE LE COMITÉ D'USAGERS ?

Une ossature permanente de 62 membres, qui se réunissent : en séances plénières, en groupes chantiers, en réunions par collègue et un comité stratégique d'élus, pour faire émerger les idées, élaborer des propositions et concrétiser des projets adaptés aux besoins des Angevins en situation précaire.

Des exemples de projets :

- Aide alimentaire : réflexion et préconisations pour améliorer l'aide alimentaire sur Angers.
- Action solidaire : organisation d'un projet expérimental solidaire : la tontine.
- Transports : enquête, test et avis sur de nouveaux dispositifs de la direction Transports et mobilités.

La conférence des parents des élèves

La conférence des parents des élèves des écoles publiques d'Angers réunit les représentants des associations de parents ainsi que les parents membres des conseils d'école. Il s'agit d'une instance participative mise en place par la Ville d'Angers et par conséquent spécifique à notre cité.

La Ville a réuni cette instance pour la première fois lors des Assises de la démocratie locale en 2008. La conférence des parents se tient désormais annuellement. Elle est un lieu de dialogue et de réflexion et elle a notamment contribué à donner un large écho à la question des rythmes de l'enfant et des rythmes scolaires.

Elle débat lors des Journées de la participation en 2011 du défi éducatif pour la Ville : accompagner les parents, favoriser la réussite scolaire et éducative.

Le Conseil pour la citoyenneté des étrangers angevins - CCEA

Plus généralement appelé « conseil de résidents étrangers », il s'agit d'une instance participative où les étrangers n'ayant pas le droit de vote peuvent se constituer en force de propositions. Les formes et le fonctionnement de ce type de conseil varient suivant les collectivités.

Le Conseil pour la citoyenneté des étrangers angevins - CCEA - est un lieu d'expression, d'écoute et de dialogue entre l'équipe municipale et les étrangers. Le CCEA est à ce titre une instance de consultation, une force de propositions et d'actions sur tous les sujets qui concernent les résidents étrangers dans la cité. Il est composé de personnes âgées au minimum de 18 ans, de nationalité étrangère ressortissantes de pays situés hors de l'Union Européenne des 27 ainsi que d'élus du conseil municipal.

Pour quoi faire ?

Participer et élaborer des projets et actions en contribuant à l'élaboration de la politique publique diversité portée par les élus et services municipaux, autour des axes suivants :

- Lutter contre toutes formes de discriminations ;
- Améliorer l'accueil des étrangers à Angers ;
- Promouvoir et faciliter l'exercice de la citoyenneté ;
- Faciliter l'intégration des immigrés.

Comment ça fonctionne ?

Le CCEA est une instance ouverte qui se réunit lors d'assemblée plénière et de groupes de travail en fonction des projets (ex : groupe « emploi-insertion », « communication », « 1ères démarches » ; « forum parcours du combattant », « fête interculturelle »). Par ailleurs, des experts issus d'associations, d'institutions ou d'universités rejoignent les différents groupes de travail en fonction des projets.

Et concrètement ?

- Le groupe de travail « premières démarches » élabore un livret d'accueil destiné aux étrangers nouvellement arrivés sur la ville.
- Le groupe « emploi insertion » a travaillé à l'élaboration de la charte de la diversité afin de promouvoir la diversité au sein des effectifs de la collectivité et de faciliter l'accès à la fonction publique territoriale.

Le Fonds de participation des habitants

Le Fonds de participation des habitants est un outil administratif et financier pour des projets d'habitants, de faibles coûts et de réalisation rapide. Vecteur de solidarité, de convivialité et de culture, ce dispositif apporte une aide pour les collectifs ou les associations d'habitants afin de mettre en place des projets à l'échelle de leur quartier.

En 2010, ce sont plus de 80 initiatives lancées par les habitants des quartiers qui auront bénéficié du soutien de la Ville d'Angers par l'intermédiaire du Fonds de participation des habitants. Le Fonds de participation des habitants est une opération de soutien à des initiatives locales impulsées par les habitants de La Roseraie, Verneau, Monplaisir, Grand Pigeon et Belle-Beille. Il s'agit de renforcer le " mieux-vivre ensemble " en permettant de concrétiser des projets qui partent des envies des citoyens (repas de quartiers, sapin de Noël, voyage, etc). Le Fonds de participation des habitants offre, pour n'importe quel groupe d'habitants, la possibilité de mettre en oeuvre un projet collectif d'animation en bénéficiant d'une somme maximale de 750 € par action. L'opération est réalisée en partenariat avec des associations ancrées dans le quartier. En 2009, Angers a accordé 29 000 € à 80 projets.

Le plan climat

Le Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Le Plan Climat-Énergie Territorial vise deux objectifs :

- L'atténuation, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 les émissions d'ici 2050) ;
- L'adaptation, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

Pour répondre aux enjeux climatiques au niveau local, Angers Loire Métropole a souhaité s'engager en 2009 dans une démarche de Plan Climat Énergie Territorial. Dans ce cadre, l'agglomération, a conduit, entre octobre 2009 et juin 2010, une large concertation en associant les acteurs du territoire (habitants, acteurs économiques, associations et les communes membres). Cette participation a permis à Angers Loire Métropole de rédiger le cahier de la concertation, document qui reprend les nombreuses propositions ayant émergé au cours des échanges.

La concertation menée sur le territoire d'Angers Loire Métropole c'est :

- 30 ateliers sur 16 thèmes
- 3 forums Angevin du Climat (Octobre 2009 – Février 2010 – Juin 2010)
- Près de 300 participants
- Près de 500 propositions

Au premier semestre 2011, le Plan Climat Énergie Territorial d'Angers Loire Métropole présentant les actions en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique sera voté puis publié.

Les Rendez-vous de quartier

La Ville d'Angers a à coeur de donner à chaque habitant la possibilité de participer à la vie locale, aux enjeux de son quartier, au dialogue citoyen, à sa dynamique associative. « Les rendez-vous de quartier » s'inscrivent dans cette démarche.

Durant une semaine, dans chaque quartier de la ville, l'équipe municipale vient à la rencontre des habitants pour les écouter, recueillir leurs attentes, leurs demandes, leurs projets, parler simplement de leur quotidien.

www.angers.fr/projets-et-politiques/democratie-participative/rendez-vous-de-quartier